

4. La Division de la population des Nations Unies (voir l'annexe I) inclut des analyses détaillées des tendances migratoires dans ses études démographiques, et celles-ci sont soumises officiellement à la Commission des Nations Unies sur la population de l'ECOSOC.

5. La Conférence internationale sur la population et le développement des Nations Unies, qui se tiendra en 1994 (voir l'annexe I) comptera parmi ses six thèmes la question des migrations intérieures et extérieures et de l'urbanisation; un groupe d'experts sur le sujet se réunira au Pérou en janvier 1993, et les migrations figureront certainement en bonne place aussi lors de la réunion préparatoire régionale de l'Europe et de l'Amérique du Nord, organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe, le Conseil de l'Europe et le FNUAP, et qui se tiendra à Genève au début de 1993.

6. La Commission économique pour l'Europe (CEE) cherche actuellement à réunir des fonds pour effectuer ses propres recherches en matière de migrations.

(b) Organismes autres que ceux des Nations Unies

1. Le Sommet du G-7 tenu à Londres en 1991 a inclus pour la première fois dans sa Déclaration un court paragraphe où l'on notait «une préoccupation croissante au sujet des pressions migratoires dans le monde», et s'est réjoui de l'attention que l'OCDE accordait à la question, bien que le premier ministre italien ait été le seul à aborder le sujet au cours de la réunion.

2. Le communiqué de la dernière réunion ministérielle du G-24 a fait allusion aux «effets potentiellement déstabilisateurs des migrations incontrôlées» et les ministres auraient, dit-on, manifesté un intérêt pour des programmes d'aide en Europe centrale et en Europe de l'Est visant à éviter ce phénomène.

3. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) comprend un groupe de travail sur les migrations depuis les années 60 et a parrainé d'importantes conférences sur le sujet, la plus récente étant celle de Rome de mai 1991, organisée avec le gouvernement italien. Jusqu'ici, ses travaux ont été essentiellement de nature analytique, traitant de l'intégration de même que des courants migratoires. Son SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations) publie des études statistiques et analytiques qui s'appuient sur les données fournies par les États membres, avec lesquels la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie ont commencé à coopérer, la Bulgarie et la Roumanie devant emboîter le pas l'an prochain.

4. Le Comité économique de l'OTAN a récemment effectué une étude prospective sur les processus migratoires en Europe.